

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 27 mai 2024

Présents :

- Gildas GUYADER
- Jacques TROËL
- Jean-Philippe SEGUIN
- Emmanuelle MARESCA
- Catherine LE PROVOST
- Laurence GUEGAN
- Kevin LE COENT
- Claudine CAUMONT
- Maxime LE LEPVRIER
- Katy COSQUER

La réunion est présidée par Gildas GUYADER.

1- Décision modificative n°1

Les loyers d'octobre, novembre et décembre 2023 du bar tabac L'Argoad n'ont pas été versés par la société AZM.

Il a été décidé d'annuler les titres émis sur 2023 et de provisionner suffisamment le compte 673 du chapitre 67 « Charges exceptionnelles », à hauteur des loyers et charges à annuler soit 2 028,03 €.

2- Convention relative au transport scolaire

La convention de coopération signée avec la Région et relative au transport scolaire arrive à échéance à la fin de l'année scolaire en cours. Il est proposé de signer l'avenant qui a pour unique objet de prolonger la convention initiale d'une année soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024/2025.

3- Motion en faveur de l'hôpital de Carhaix

La menace de fermeture de la maternité de l'hôpital de Carhaix en mars 2023 a contraint la population, des élus et des soignants à une nouvelle mobilisation. Si la maternité est restée ouverte, d'autres services subissent de plein fouet les décisions du CHU de Brest-Carhaix. Depuis 10 mois, le service des urgences du site carhaisien est régulé. Pour la majorité des habitants du territoire, la régulation est synonyme de fermeture, obligeant les centres bretons à composer le 15 pour être dirigés vers les services d'urgence de : Morlaix, Quimper, Lorient, Pontivy voire récemment Vannes.

En octobre 2023, après plusieurs manifestations des habitants du Pays COB, un protocole de sortie de crise est signé en Préfecture de Quimper par 8 élus du territoire breton (Président de région, Président du département, Président du pays COB et Présidents des 5 EPCI du territoire), les directions du CHU et de l'ARS Bretagne, M. le Préfet du Finistère et le président du conseil de surveillance du CHU.

Depuis 6 mois, aucun changement n'a eu lieu : urgences toujours régulées, pas d'ouverture de lits.

Seul changement : 10 défenseurs de l'hôpital sont convoqués en garde à vue au commissariat de Quimper. Ces convocations font suite à la rencontre qui s'est déroulée le 14 septembre 2023 au siège départemental de l'Agence Régionale de Santé, à laquelle participaient une délégation d'élus, de représentants syndicaux et de membres des comités de vigilance et de défense de l'hôpital de Carhaix.

En conséquence, Le conseil municipal de Saint-Gilles-Pligeaux, après délibération et à l'unanimité appelle la population à soutenir les personnes convoquées au commissariat de Quimper et demande le retrait des plaintes. Le conseil municipal de Saint-Gilles-Pligeaux demande également que le protocole du 27 octobre soit enfin appliqué sans délai avec la réouverture totale des urgences de l'hôpital de Carhaix.

4- Présentation des fresques de l'école

Une esquisse des fresques de la cour de l'école telles qu'envisagées par l'équipe enseignante (institutrice et ATSEM) et Estelle ALBERT (qui se chargera de la réalisation) a été présentée. L'idée est de faire participer au maximum les enfants de la maternelle.

Estelle ALBERT a proposé d'être rémunérée à hauteur de 20 € de l'heure travaillée, en temps de préparation et temps sur place lors de la réalisation pratique, ce qui a été accepté par le conseil municipal.

5- Ratio promu/promouvables

Le Maire rappelle au conseil municipal que pour tous les cadres d'emplois (sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police, des attachés hors classe et des ingénieurs hors classe), le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.

L'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables appelés « ratio promus – promovables », pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Il a été décidé que ce taux serait fixé à 100% pour tous les grades de la collectivité.

6- Tableaux des effectifs et avancement de grade

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

A ce titre, il est décidé de créer un emploi de catégorie C, grade d'adjoint technique territorial principal 1ère classe à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires, à compter du 1er juin 2024.

7- Questions diverses : point sur les travaux, fibre optique, bureau de vote des élections européennes (9 juin)

Le camion poubelle est en panne, le ramassage des déchets ne peut donc pas être effectué.

Tous les élèves n'ont pas pu bénéficier de la totalité des séances de natation obligatoires faute de maîtres-nageurs en nombre suffisant malgré un engagement de la piscine.

Travaux dans l'ancien bar « L'Argoad » : une partie des fenêtres ont été changées, présence d'infiltrations d'eau (en cours de résolution), problème d'évacuation des eaux fluviales (tuyaux écrasés).

L'épavage est en cours sur la commune.

Fibre optique : il est recommandé aux propriétaires de talus d'effectuer l'élagage nécessaire afin que la fibre optique puisse être installée.

Devis Bruno LE LEPVRIER pour l'éclairage de la Chapelle Saint Laurent (9 projecteurs led) présenté et validé.

L'Association Kan Ar Louer recherche des bénévoles (même ponctuellement) pour les diverses manifestations organisées.